



Morschwiller-le-Bas

Juillet 2023

infos

Chères Morschwilleroises et Chers Morschwillerois,

Comme chaque année, le premier week-end des congés d'été a été dédié à notre grande manifestation villageoise « **Morschwiller en Fête** » qui nous a permis d'entrer dans cette atmosphère de détente et de vacances.

Je remercie très chaleureusement tous les élus, et en particulier les membres de la Commission d'Animation pilotée mon adjoint Jean-Luc Ringenbach, nos agents municipaux, ainsi que les nombreux bénévoles et associations, qui nous ont apporté leur concours gracieux pour assurer la réussite de cette belle et grande fête. Un immense **MERCI** également à nos pompiers, agents de sécurité et gendarmes qui nous ont assuré la sécurité et nous ont permis de fêter dans la plus grande sérénité.

Même si nous avons profité de ce temps fort, dans une ambiance totalement sereine, empreinte de joie, de bonne humeur et de respect, l'été reste néanmoins la période de tous les **débordements**.

Vous trouverez dans ce numéro « **Spécial vacances** » des informations sur les aspects sécuritaires à mettre en œuvre pour passer un été serein.

Pour que nous puissions tous profiter au maximum de ces vacances pour faire la fête, mais aussi pour nous reposer et nous ressourcer, vous trouverez également un petit **pense-bête rappelant les règles de citoyenneté** pour une bonne cohabitation.

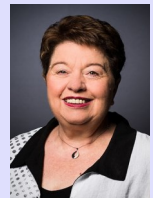
J'invite également les parents à rappeler ces règles à nos jeunes qui, sans vouloir nuire à qui que ce soit, « s'amuse » à détériorer le mobilier urbain, déterrer les plantes des espaces publics ou dégrader les agrès de la Plaine de Jeux.

Nous avons, cette année encore, embauché une société de surveillance pour faire des rondes régulières et aléatoires sur la Plaine de Jeux tout au long des vacances scolaires et **nous porterons systématiquement plainte pour toute dégradation**.



Je vous souhaite de merveilleuses vacances, pleines d'aventures mémorables, de belles rencontres mais aussi de temps de repos et de ressourcement.

*Très cordialement,
Votre Maire
Josiane Mehlen*



Mairie :

12 rue de l'École

68790 Morschwiller-le-Bas

03.89.42.20.95

mairie@morschwiller-le-bas.fr

Vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours ?... C'est le moment de profiter de **l'Opération Tranquillité Vacances (OPV)**.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES, C'EST QUOI ?

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances. Les gendarmes (et les policiers en zone police) veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

COMMENT S'INSCRIRE

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer et le déposer à la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach avant votre départ.

Voici le lien Internet de connexion :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

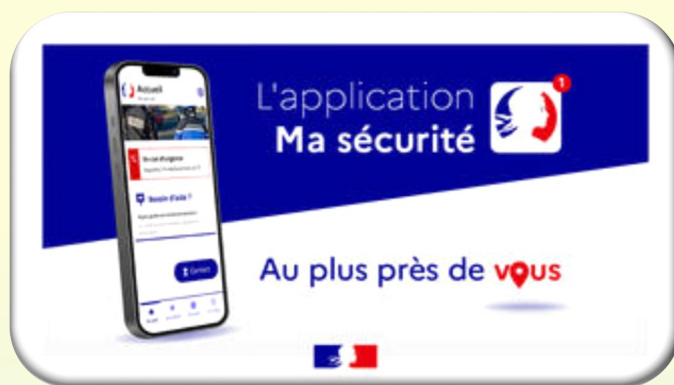
En complément de l'Opération Tranquillité Vacances, les correspondants sûreté de la Gendarmerie proposent des « consultations sûreté », destinées à améliorer la protection de votre habitation toute l'année, y compris en votre présence. Pour tout renseignement, adressez-vous à la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach (03.89.52.12.12).

Quelques conseils avant de partir :

- n'oubliez pas d'**avertir vos voisins** les plus proches de votre départ. Ils seront ainsi sensibilisés et attentifs aux mouvements qu'ils pourraient remarquer à votre domicile.
- **n'indiquez pas vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique ;**
- demandez à une personne de confiance de **relever votre courrier** car une boîte aux lettres pleine est un signe d'absence prolongée (ne lui laissez la clé sous un paillason ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux ;
- renvoyez, si c'est possible, les **appels sur le téléphone fixe vers votre numéro de portable ;**
- **verrouillez avec soin portes, fenêtres et volets.** Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous. Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets et **allumer des lumières.** L'utilisation d'un minuteur peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement ;
- ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre logement et **mettez les bijoux, objets d'art et de valeurs en lieu sûr**, après les avoir photographiés. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



« MA SÉCURITÉ » UNE APPLICATION MOBILE ET UN SITE INTERNET POUR FACILITER LES ÉCHANGES AVEC LA GENDARMERIE ET LA POLICE



La Gendarmerie et le site « moncommissariat.fr » sont désormais regroupés sur un site unique : masecurite.gouv.fr. Pré-plainte, signalements, tchat, fiches conseils... vous avez la possibilité d'obtenir en quelques clics, pour des démarches non urgentes, une réponse personnalisée à votre situation.

Depuis mars 2022, l'application « **Ma Sécurité** » (disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement pour smartphones et tablettes), proposait déjà un certain nombre de services aux usagers. Le nouveau site « **Ma Sécurité** » élargit les services de l'application.

Le site est organisé autour de différentes rubriques soit informatives, soit interactives.

DÉMARCHES EN LIGNE

Cette rubrique vous permet d'accéder à différentes plateformes de signalement :

- portail de signalement des **violences sexuelles ou sexistes**,
- signalement d'un **trafic de stupéfiants** (Stup),
- signalement d'un **rodéo**,
- **pré-plainte** en ligne,
- plainte en ligne pour les **arnaques sur Internet** (THESEE),
- portail de signalement des **contenus illicites de l'Internet** (Pharos),
- signalement d'une **fraude à la carte bancaire** (Perceval),
- **Opération Tranquillité Vacances**,
- **Stop djihadisme**.

FICHES PRATIQUES

Des fiches détaillées vous renseignent avec toutes les informations utiles relatives à la sécurité du citoyen : arnaques et escroqueries en ligne, cambriolages, victimes de violences conjugales, le délit de fuite, les règles sur la route, comment protéger les mineurs, etc...

Nous vous invitons à télécharger cette application et à découvrir le site « **Ma Sécurité** » où vous trouverez encore d'autres services et informations.

**LE NUMÉRO D'URGENCE POUR ALERTER LA GENDARMERIE RESTE LE 17
N'HÉSITEZ PAS À LE COMPOSER RAPIDEMENT EN SITUATION DE DANGER OU D'INSÉCURITÉ**

**PLUS VITE LA GENDARMERIE AURA L'INFORMATION,
PLUS VITE ELLE POURRA RÉAGIR !**

VOISINS VIGILANTS POUR PLUS DE SÉCURITÉ !



Pour votre sécurité, nous vous invitons à rejoindre la communauté Voisins Vigilants de Morschwiller-le-Bas en vous inscrivant gratuitement sur la plateforme

www.voisinsvigilants.org

Vous rejoindrez la communauté de votre quartier et serez alerté(e) dès lors qu'un événement se produira. Pour cela, il suffit de renseigner votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable si vous souhaitez recevoir des alertes par SMS.

Ces alertes seront générées par la Mairie pour vous inciter à une vigilance particulière concernant votre quartier (démarcheurs, cambriolages, alerte météo, travaux d'urgence non programmés, etc...).

Vous pourrez, vous-même, avertir vos voisins si vous observez des rodeurs ou personnes à comportement suspect dans votre quartier, par le biais de cette application.

Cette plateforme fonctionne très bien et les alertes de voisinages sont très efficaces car elles sont délivrées instantanément par SMS et Mail.

Nous vous conseillons vivement de vous y inscrire.

Nous espérons que les informations de sécurité communiquées dans les pages précédentes vous permettront de partir en vacances en toute tranquillité.

Mais nous vous rappelons également que la qualité de la vie quotidienne durant les semaines à venir dépendra du comportement citoyen de chacun d'entre nous et surtout du **RESPECT** qui est voué aux personnes et aux choses.

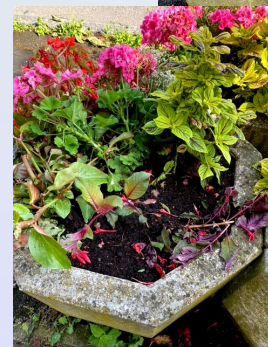
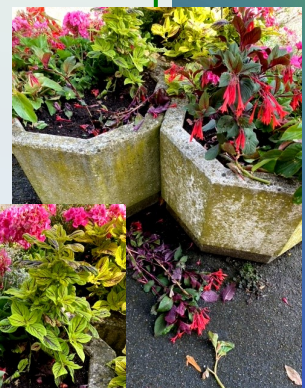
Pouvez-vous nous expliquer **POURQUOI..... ?????**

- **Nous constatons tous les jours des fleurs arrachées de nos bacs et parterres**

Nos agents municipaux, et en particulier notre Responsable des Ressources Humaines Maria-Pina Colombo, passionnée de fleurs, s'évertuent à rendre notre village accueillant et s'affairent à planter et entretenir nos bacs et parterres de fleurs. Il est quand même désolant de constater, quasiment chaque matin, que ces espaces ont été vandalisés.

- **Nous n'arrivons pas à trouver de solution pour réduire les déjections canines dans les espaces verts et sur les trottoirs**

Nous relançons un appel aux propriétaires de chiens et les invitons à ramasser les déjections de leurs compagnons à 4 pattes qui polluent nos espaces et surtout rendent la tâche quasi impossible aux personnes qui sont appelées à tondre nos espaces verts... **car elles finissent toujours élaboussées par les excréments non ramassés.**



NIDS DE GUÊPES

Si vous détectez un nid de guêpes à votre domicile, **appelez le 18**. Le Centre de Traitement de l'Alerte des sapeurs-pompiers, relayera l'information au Chef du CPI de Morschwiller-le-Bas qui fera intervenir les pompiers locaux.



Considérant que le danger peut être important lorsqu'il s'agit de guêpes ou de frelons, la Municipalité a décidé que cette intervention resterait gratuite pour les habitants de notre village.

Par contre, lorsqu'il s'agit de nids d'abeilles, merci de **prévenir la Mairie au 03.89.42.20.95**, nous vous mettrons en relation avec un apiculteur.

COUP DE CHAPEAU À NOS JEUNES !!!

Même si, dans les pages précédentes, nous avons beaucoup alerté sur les fameuses dérives de l'été très souvent liées aux « bêtises » de quelques jeunes, nous aimerions ici, leur rendre un hommage tout particulier.

En effet, ils ont été très nombreux à participer à « Morschwiller-le-Bas en fête »... enfants accompagnés de leurs parents, mais aussi jeunes adolescents qui ont dansé, chanté et ont participé aux grands moments de spectacle et d'animation de cette soirée.

Pas un débordement, pas d'abus de boissons alcoolisées, pas de bagarres, juste un esprit de fête où l'intergénérationnel avait toute sa place.

Lorsque nous nous sommes rendus sur la Plaine de Jeux, jouxtant le terrain de football où avait lieu la manifestation, pour leur demander d'évacuer l'espace avant le tir du feu d'artifice. Nous avons été accueillis par des sourires polis, des salutations avenantes et respectueuses et une totale compréhension de notre démarche.

Tout le monde a quitté l'espace à sécuriser pour rejoindre la piste de danse et continuer à faire la fête !

MERCI à tous ces jeunes adolescents qui nous ont montré un bel exemple de politesse. Nous pouvons tous être très fiers de ces comportements positifs et extrêmement corrects.



LE « BAL DE PROMO » DES ÉLÈVES DE CM2

Les enfants et les jeunes de notre village ont vécu les derniers jours de l'année scolaire 2022-2023 dans un esprit de fête et d'amitié.

Nous remercions leurs enseignants, tout le personnel d'encadrement, les intervenants et nos ATSEM pour tout le travail fourni auprès de ces jeunes. Nous leur souhaitons jà de belles vacances bien méritées.

Bravo également aux enfants qui terminent leur cursus scolaire à Morschwiller-le-Bas et qui vont entrer au collège... nous avons eu le plaisir de partager avec eux une belle soirée de fin de cycle organisée par le périscolaire et les parents d'élèves.



LES 85 ANS DE LA CLASSE 1938

Les vendredi 23 juin dernier, les membres de la classe 1938, avec leurs conjoints et familles, se sont retrouvés pour échanger leurs souvenirs.

Après un repas convivial dans un restaurant mulhousien, la vingtaine de participants s'est retrouvée au Cercle St Ulrich pour prolonger les discussions entre les 11 membres de la classe qui étaient présents. 7 membres n'ont malheureusement pas pu participer à cette rencontre pour raisons de santé.

Il revenait au Président de l'amicale de faire une rétrospective des activités du groupe qui se rassemblait régulièrement tous les 5 ans, soit pour un repas ou pour une excursion en Suisse, en Allemagne ou dans notre Région.

Il donna également lecture de quelques extraits du bulletin des conscrits de 1957 où chaque membre de la classe avait son verset croustillant en alsacien.



**Horaires d'ouverture de la Mairie
du 17 juillet au 28 août 2023**

*Durant la période estivale,
la mairie sera ouverte au public
du lundi au vendredi UNIQUEMENT
de 9 h 30 à 12 h*

*Les services seront toutefois
à votre disposition
tout au long de la journée pour
les appels téléphoniques
et les prises de rendez-vous
au 03.89.42.20.95*

**Les Solistes de
l'ensemble PLAÏ (Ukraine)**

**Morschwiller-le bas
Eglise Saint-Ulrich**



**Samedi 15 juillet 2023 - 20 H
entrée libre - quête**



renseignements 06 15 93 32 11
www.orpheon-mulhouse.net



Orpheon Municipal de Mulhouse

PORTES OUVERTES
DANS LA CASERNE DE VOTRE VILLAGE



PROGRAMME

- Découverte du casernement et des véhicules
- Buvette et petite restauration ouverte à tous
- Sensibilisation Gestes qui Sauvent* : Alerter, Masser, Débriller, Poser un garrot

*Sessions de 2 heures, à partir de 15 ans, résidents, membres d'associations ou salarié sur Morschwiller

DATES

- Jeudi 29 Juin 2023 18h30-21h30
- Jeudi 20 Juillet 2023 18h30-21h30
- Samedi 19 Août 2023 10h00-13h00

LIMITÉ À 12 PARTICIPANTS

PLUS D'INFO ET INSCRIPTION SUR QR CODE



19^{ème} ÉDITION

les Rainettes
Morschwiller-le-bas

**3 DIMANCHE
SEPTEMBRE
2023**

MORSCHWILLER-LE-BAS

**COURSES
NATURE
LES RAINETTES**

**10
KM**
DÉPART 10H00

**19
KM**
DÉPART 9H30

Renseignements et inscriptions : www.les-rainettes.fr





3^{me} **Marché**

★ **Nocturne**

★ à Morschwiller-le-Bas

*Animation
Jazz
Manouche*

*Nombreux
stands de
produits
locaux et
artisanaux*

*Buvette
et petite
restauration*

*Animations
pour
les enfants*



Vendredi 28 juillet 2023
de 18 h à 23 h

rue du Moulin, autour de la salle polyvalente
(à l'intérieur en cas de pluie)



Originnaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) ne cesse de gagner du terrain. Identifié en France métropolitaine pour la première fois en 2004, il est aujourd'hui présent dans plus de deux tiers des départements. Particulièrement nuisant, car piquant principalement le jour, il est un vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya ou Zika.

Aujourd'hui, agir contre sa propagation sur notre territoire est un défi collectif.

Les réflexes individuels à adopter consistent à supprimer les lieux de ponte potentiels et à lui bloquer l'accès à l'eau.

Car c'est l'eau qui déclenche l'éclosion de ses œufs, pondus préalablement sur les parois ou rebords de tout récipient ou objet pouvant recueillir cette eau.

C'est la responsabilité de chacun et de tous !

Comment reconnaître le moustique tigre ?



IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC



IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5mm)

ENSEMBLE CONTRE LE MOUSTIQUE

Jardins, terrasses et balcons regorgent de contenants propices au développement de ce moustique. En supprimant ces derniers, vous limiterez son expansion.

L'implication de tous dans la lutte contre cette espèce est primordiale. C'est l'action commune qui fera la différence.

5 IDÉES REÇUES SUR LE MOUSTIQUE TIGRE

1 Le moustique tigre pond ses œufs à la surface de l'eau. FAUX !

La femelle moustique tigre pond ses œufs sur les parois d'un récipient juste au dessus du niveau d'eau. Dans sa vie, elle est capable de pondre entre 700 et 900 œufs, en 5 ou 6 pontes (environ 150 œufs par ponte).

2 Je fais attention chez moi, c'est de chez les voisins que provient la nuisance. VRAI ET FAUX !

Le moustique tigre se déplace, en moyenne, sur 150 mètres : il peut donc venir de chez soi et/ou de chez le voisin. Aussi, la prévention doit être individuelle ET collective. Si l'un fait attention et l'autre pas, le problème subsiste...

3 Je peux acheter un piège à moustiques tigrés pour ne plus être piqué chez moi. VRAI ET FAUX !

Il ne peut pas, à lui seul, résoudre de façon significative la nuisance. Seule une utilisation collective sur plusieurs domiciles, en un réseau de pièges suffisamment dense, peut s'avérer efficace. Cependant, il est impératif, au préalable, de supprimer tous les gîtes larvaires.

4 Le moustique tigre peut véhiculer des maladies infectieuses. VRAI !

Le moustique tigre peut être vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le Zika. Il transmet ces maladies à l'homme uniquement s'il a piqué au préalable une personne infectée.

5 Le moustique tigre meurt après nous avoir piqués. FAUX !

La femelle moustique tigre va piquer plusieurs fois (4 à 5 fois) au cours des 4 à 8 semaines de sa vie. C'est ainsi qu'elle peut transmettre un virus par exemple, si elle a piqué au préalable une personne malade.

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



SE PROTÉGER
DU MOUSTIQUE TIGRE,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS
ET DE CHACUN
www.agirmoustique.fr

Pour limiter les nuisances du moustique tigre, adoptons les bonnes pratiques



1 JE COUVRE

de façon hermétique avec un couvercle ou à l'aide d'une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau

Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers ou tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



2 J'AMÉNAGE

pour éviter la stagnation d'eau

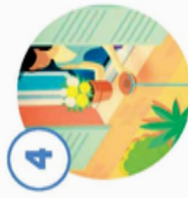
Regards à l'aplomb des descentes de chéneaux



3 JE RANGE

autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés :

Seaux, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre en attente de recyclage...



4 JE VIDE

chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)

Couppelles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau, pluviomètres...



5 JE JETTE

dans les objets abandonnés

Déchets de chantier, boîtes de conserve, vieux pots de fleurs cassés...



6 J'ENTRETIENS

régulièrement ma piscine, mon bassin

Veillez au bon fonctionnement du système d'épuration et de filtration. Mettez des poissons dans votre bassin d'agrément.



7 JE CURE

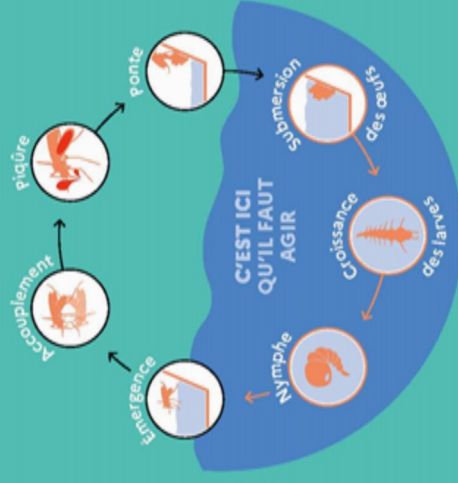
régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

Siphons d'évier extérieur, fontaines, bords d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles...

En appartement, j'aménage ma terrasse sur plots, pour qu'elle ne retienne pas d'eau sous les dalles et ne constitue pas un gîte larvaire

Repérez les évacuations et nettoyez-les, évitez les débordements d'arrosage, aménagez des évacuations adaptées.

AGIR À LA SOURCE DE SON DÉVELOPPEMENT



Pourquoi se protéger des piqûres ?

Le moustique tigre est avant tout très nuisant : agressif, il peut rendre la vie difficile. Il peut être aussi vecteur d'infections virales graves, telles que la dengue, le chikungunya ou Zika. Il transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

Comment se protéger des piqûres ?

- Supprimez au maximum tous les lieux de ponte du moustique tigre autour de vous. Cela évitera qu'il prolifère.
- Portez des vêtements amples, longs et de couleurs claires, car le moustique préfère les couleurs sombres.
- Si vous utilisez des répulsifs cutanés, suivez les recommandations du ministère de la Santé au sujet des concentrations et des contre-indications.



- Remplissez vos couppelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, ils se régaleront des larves de moustiques !
- Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez votre jardin afin d'identifier les contenants où l'eau reste accumulée et videz-les ou asséchez-les, car ils peuvent constituer des gîtes larvaires de moustiques tigres.
- Hors période d'utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter qu'elle gonfle et que s'y créent des « creux d'eau ».



Morschwiller-le-Bas

Mémo Juillet 2023

infos

TOLÉRANCE, CIVISME ET RESPECT, LES RÈGLES DE BASE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir-vivre ensemble c'est respecter les autres.

Il faut savoir accepter les inconvénients inhérents à la vie en société, mais il faut également être conscient que « la Liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

La liste des sources de litiges entre voisins est souvent multiple. Voici quelques rappels de règles à respecter pour que nous puissions continuer à « Bien Vivre » ensemble.

BON VOISINAGE

RÈGLES DE BONNE HARMONIE

Entretenez la convivialité : le rapport de bon voisinage se cultive au quotidien.

- **Privilégiez dialogue** et **communication**.
- **Restez conciliants** en toutes circonstances, favorisez les échanges de services, de solidarité
- **Entretenez votre jardin** : espaces verts, ordures ménagères...
- **Surveillez votre animal de compagnie**.

RECOURS ET DÉMARCHÉ

La vie en communauté suppose une **tolérance** entre voisins. Les conflits ne sont pas une fatalité et des moyens de prévention existent. Le premier sera **d'informer votre voisin de** manière polie et courtoise de la gêne qu'il provoque

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, DEMANDEZ-VOUS :

Le problème se pose-t-il souvent ? Suis-je seul à être embêté ou d'autres voisins ont-ils le même problème ?

Exprimez-vous calmement. Demandez cordialement à votre voisin de venir chez vous pour qu'il se rende compte par lui-même. Décidez ensemble des solutions de bon sens.



STOP AUX BRUITS INUTILES

Un **BRUIT DE COMPORTEMENT** peut causer un trouble anormal de voisinage si l'auteur du bruit a **conscience du trouble** qu'il engendre **et** qu'il **ne prend pas les mesures pour y remédier**.

Peu importe l'heure du jour ou de la nuit, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage s'il est **répétitif, intensif ou s'il dure dans le temps**.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour **TAPAGE NOCTURNE** existe même s'il n'est pas **répétitif, intensif et qu'il ne dure pas dans le temps**. Il peut s'agir du bruit causé par :

- **Un individu**, locataire ou propriétaire (cri, talons, chant, fête...)
- **Un objet** (instrument de musique, radio, téléviseur, outil de bricolage, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- **Un animal** (exemple : aboiements)



JARDINAGE ET BRICOLAGE

Pour réaliser vos travaux de bricolage et/ou jardinage, Il est possible d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses :

du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

les samedis
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19h

les dimanches et jours fériés
INTERDIT

CIRCULATION ET ESPACE PUBLIC

La rue est un espace de vie. Pour un meilleur partage de la rue et de la libre circulation des usagers, **respectons le code de la route.**

À ce titre, nous vous rappelons que les rues où vous trouvez le panneau ci-contre sont considérées comme des « **zones de tranquillité** » où **la vitesse est limitée à 20 km** et où **le piéton est prioritaire** (rue de l'Église, rue de l'École, rue du Château)



Nous vous rappelons qu'il est **interdit de laisser la végétation empiéter sur une voie publique ou privée.**

Les riverains doivent obligatoirement **élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



VEILLEZ À :

- **Ne pas troubler la tranquillité, la décence et l'ordre public,**
- **Ne pas répandre les débris** (papiers, mégots de cigarettes, chewing-gums, etc...), utiliser les poubelles prévues à cet effet,
- **Respecter les aires de jeux pour enfants**, ne pas monopoliser les jeux, chacun y a droit !
- **Ne pas endommager les fleurs et massifs fleuris, les bancs**
- De manière générale, **il est sévèrement puni par la loi d'endommager ou de saccager tous les biens et équipements publics** (dont les panneaux de signalisation, poubelles publiques, bancs, etc...)

Tout acte de vandalisme peut conduire jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

NOS AMIS LES ANIMAUX

Les promenades peuvent vite être gâchées par un slalom entre les **déjections canines**. Ces nuisances peuvent être résolues par des solutions simples et un peu de civisme.

En toutes circonstances, **le propriétaire est responsable de son animal de compagnie.**



Pour bien vivre avec nos amis les animaux, voici un petit rappel des règles à respecter :

- **Ramasser les déjections de votre animal soit en vous munissant d'un sac avant d'aller le promener, soit en utilisant les sacs disponibles dans les distributeurs de canisacs ou fournis en mairie.**

Nous rappelons qu'il y a 11 distributeurs de Canisacs répartis dans le village :

- ⇒ Cour Paul Emile Victor,
- ⇒ Rue du Steinbach (lavoir)
- ⇒ Angle rue de la 1re Armée et rue du Château,
- ⇒ Salle polyvalente,
- ⇒ Rue de la 1re Armée (boîte à livres),
- ⇒ Parking Mairie,
- ⇒ Angle rue des Pèlerins et Allée du Parc,
- ⇒ Dorfhüs,
- ⇒ Rue du Kirchberg,
- ⇒ Rue Tachard,
- ⇒ Angle Impasse St Hubert et rue de la Source

- Lors de la promenade, **tenir son animal en laisse.**
- **Faire identifier et vacciner vos animaux**, c'est obligatoire !
- **Déclarer en mairie votre chien de garde ou de défense de 2^{ème} catégorie.**
- la **muselière pour les chiens de catégories 1 et 2 est imposée pour les déplacements sur la voie publique**, ainsi que dans les transports en commun. Cela vaut aussi pour les parties communes des logements en copropriété, ainsi que les espaces d'accueil où les animaux sont autorisés à se rendre.

MERCI DE **NE PAS** NOUS DONNER

À MANGER

Le pain ne nous convient pas car nous sommes avant tout des végétariens, nous consommons des graines variées, mais aussi quelques mollusques, insectes, petits poissons, ... Nous sommes vulnérables, notre système digestif n'accepte pas le gluten présent dans le pain.

Dans les eaux stagnantes des fossés, de la noue et de l'étang, le pain favorise le développement des bactéries, d'algues vertes, et surtout...

ATTIRE LES RATS.

Nous savons nous nourrir seuls.

